

LES COLLECTIVITES PROPOSANT DES POSTES AUX ADJOINTS TECHNIQUES DES COLLEGES

Les agents souhaitant explorer d'éventuelles possibilités de mouvement, soit vers un lycée régional, soit vers un collège situé dans un autre département de la région d'Ile-de-France, doivent directement se renseigner auprès des administrations concernées :

Pour les postes relevant de la Région d'Ile-de-France :

Conseil Régional d'Ile-de-France. Direction de l'administration, des finances et des moyens. Pôle lycées, 17 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS - Tél : 01 53 85 53 85.

Pour les postes dans les collèges des autres départements franciliens :

77- Conseil Général de SEINE ET MARNE. Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports. 12 rue des Saints Pères- 77000 MELUN CEDEX - Tél : 01 64 14 72 59.

78- Conseil Général des YVELINES. Direction de l'enseignement, de la culture et des sports. 2 place André Mignot- 78012 VERSAILLES CEDEX - Tél : 01 39 07 71 85.

91- Conseil Général de l'ESSONNE ; Direction des collèges, Boulevard de France- 91012 EVRY CEDEX- Tél : 01 60 91 97 98.

92- Conseil Général des HAUTS DE SEINE ; Direction de l'action sociale, de la jeunesse et des sports. 28 boulevard Emile Zola - 92000 NANTERRE CEDEX - Tél : 01 47 29 39 00.

93- Conseil Général de SEINE SAINT DENIS. Direction des collèges et actions pour la formations. Hôtel du département- BP 193 - 93000 BOBIGNY CEDEX - Tél : 01 43 93 78 46.

94- Conseil Général du VAL DE MARNE. Direction de l'enseignement, Avenue du Général de Gaulle- 94011 CRETEIL CEDEX - Tél : 01 43 99 83 51.

95- Conseil Général du VAL D'OISE. Direction de l'éducation et du sport. 2 avenue du Parc- 95032 CERGY PONTOISE CEDEX - Tél : 01 34 25 30 74.

Pour un mouvement vers un collège ou un lycée situé en dehors de la région Ile-de-France, les personnels peuvent utilement consulter le site Internet des centres de gestion de la fonction publique territoriale à l'adresse suivante : www.fncdg.com. Ils trouveront dans l'onglet « bourse de l'emploi » les postes offerts.